Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-008

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 42
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre Le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Plouigneau** : Joëlle Huon, Johny Delépine.

Budget primitif 2026

Rapporteur : François Girotto

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) selon les articles L1612-1 et suivants, le budget primitif doit être adopté au plus tard le 15 avril de l'année à laquelle il s'applique et pour le 30 avril les années de renouvellement des organes délibérants.
Il doit également être approuvé dans les dix semaines qui suivent le débat d'orientations budgétaires (article L5217-10-4).

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

De plus, une note explicative de synthèse doit être jointe à la convocation des membres du conseil de communauté (article L2121-12).

Le débat d'orientations budgétaires de Morlaix Communauté a été présenté et débattu lors du conseil de communauté du 15 décembre 2025. Il a été l'occasion de décrire le contexte financier dans lequel ce budget s'inscrit et ses conséquences sur l'élaboration du budget primitif 2026.

La construction du budget 2026 se fait dans un contexte de très fortes incertitudes budgétaires et de fortes contraintes imposées aux collectivités locales dans le cadre d'un Projet de Loi de Finances 2026 toujours pas stabilisé ni lisible dans ces arbitrages.

La construction du Budget Primitif 2026 pour Morlaix Communauté repose sur les objectifs suivants :

- **Réalisation d'un pan conséquent du Projet de territoire autour des axes suivants :**
  - Agir en faveur du développement du tissu économique local,
  - Être acteur des transitions écologique et énergétique,
  - Développer l'attractivité du territoire en poursuivant le développement d'une offre culturelle globale en direction de tout le territoire (avec notamment le transfert des équipements de centralité),
  - Favoriser la mobilité grâce à la mise en place de la gratuité des transports décidée en 2022 et au soutien apporté aux communes et aux usagers,
  - Répondre aux enjeux de cohésion sociale du territoire, et aux besoins de la population en termes de service de proximité.

- **Conserver des points de vigilance sur les années 2026 et suivantes** :
  - Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des budgets de Morlaix Communauté (Budget principal et budgets annexes) et de ses satellites (Régie An Dour, partenaires associatifs et institutionnels) ;
  - Veiller à un partage des efforts de gestion avec les partenaires au bénéfice du projet de territoire ;
  - Programmer et piloter les projets d'investissement en lien avec la capacité financière de Morlaix Communauté et le niveau des taux d'intérêts ;
  - Prendre en compte les incertitudes nationales, l'absence de dynamique des recettes fiscales ainsi que la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics.

- **La construction du Budget Primitif 2026 s'inscrit également dans le cadre de construction budgétaire de l'Etat pour le moins complexe et emportant des contraintes nouvelles aux collectivités locales.**

Le budget primitif est élaboré en maintenant les taux d'imposition existants s'agissant de la Cotisation Foncière des Entreprises, de la Taxe Foncière Bâti et Non bâti, de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La construction du budget primitif 2025 intègre également l'adaptation du taux de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations) pour prendre en compte les évolutions structurelles des dépenses en ce domaine.

Le budget 2025 s'inscrit dans la volonté de réaliser un projet d'investissement ambitieux tout en maintenant un niveau d'épargne brute suffisant permettant de préserver les équilibres, le recours à l'emprunt et la capacité à investir sur le présent mandat comme ceux à venir.

Avec le transfert de compétences des équipements d'intérêt communautaire au 1er janvier 2024 et la reprise en gestion directe au 1er janvier 2025, au terme des conventions de gestion avec les communes concernées, le périmètre des budgets a évolué. Morlaix Communauté a à sa charge un budget supplémentaire : le budget annexe Espaces Évènementiels (Langolvas). Ainsi, le budget 2026 est organisé autour d'un budget principal, de 12 budgets annexes et de 2 budgets à autonomie financière. La liste des budgets est la suivante :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

Code budget	Libellé du budget	Régime fiscal	Nomenclature
31	Budget Principal (1)	NON ASSUJETTI A LA TVA	M57
39	Budget Annexe Immobilier	ASSUJETTI A LA TVA	M57
32	Budget Annexe Parc D'Activités Keriven	ASSUJETTI A LA TVA	M57
34	Budget Annexe Parc D'Activités Aéropole	ASSUJETTI A LA TVA	M57
36	Budget Annexe Parc D'Activités Plouégat-Guerrand	ASSUJETTI A LA TVA	M57
37	Budget Annexe Parc D'Activités Le Launay	ASSUJETTI A LA TVA	M57
38	Budget Annexe Parc D'Activités Sainte-Sève	ASSUJETTI A LA TVA	M57
41	Budget Annexe Parc D'Activités Plouigneau	ASSUJETTI A LA TVA	M57
42	Budget Annexe Parc D'Activités Economiques	ASSUJETTI A LA TVA	M57
33	Budget Annexe Transports	ASSUJETTI A LA TVA	M43
43	Budget des Ports avec autonomie financière	ASSUJETTI A LA TVA	M4
48	Budget Réseau de chaleur avec autonomie financière	ASSUJETTI A LA TVA	M4
44	Budget Annexe Eau DSP (2)	ASSUJETTI A LA TVA	M49
45	Budget Annexe Assainissement DSP (2)	ASSUJETTI A LA TVA	M49
49	Budget Annexe Espaces evenementiels	ASSUJETTI A LA TVA	M57

(1) Au sein du budget Principal, le service « Halle Jézéquel » est assujetti à la TVA. Il en va de même pour les parkings de stationnement du Pôle d'Échange Multimodal (PEM).

(2) Les délégations de service public en cours dans les budgets Assainissement DSP et Eau DSP nécessitent la création de services spécifiques afin de pouvoir individualiser les opérations comptables TTC dans des budgets assujettis à la TVA.

L'approche consolidée des 15 budgets communautaires amène à présenter au vote du Conseil de Communauté un budget total égal à 158,928 M€ (opérations réelles et d'ordre et reprise des Restes à Réaliser du budget Principal et des budgets annexes de zones) (170,649 M€ au BP 2025)**.**

L'ensemble des budgets proposés s'équilibre à :

- **68,032 M€ en section d'investissement** (82,029 M€ au BP 2025)
- **90,896 M€ en section de fonctionnement** (88,620 M€ au BP 2025)

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

I. BUDGET PRINCIPAL : Présentation du Budget Primitif 2026

Le projet de budget principal pour l'exercice 2026 (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève globalement à **107 406 446,92 €** (119 477 604,78 € au BP 2025) et se répartit ainsi :

- **Section d'investissement : 45 422 690,40 €** (58 015 265,01 € au BP 2025)
- **Section de fonctionnement : 61 983 756,52 €** (61 462 339,77 € au BP 2025)

Deux catégories d'inscriptions budgétaires sont à distinguer :

- *Les dépenses et les recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif,*
- *Les dépenses et les recettes d'ordre, qui sont des opérations comptables internes à la collectivité ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement telles les dotations aux amortissements, la gestion de stocks...*

1. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement (BP + RAR) du budget principal s'élèvent en 2026 à **45 422 690.40 €** (58 015 265.01 € au BP 2025) dont :

- **24 486 M€ d'opérations réelles** en 2026 (36,832 M€ au BP 2025) dont :
  - 18,150 M€ de dépenses d'équipement
  - 1,798 M€ de remboursement en capital
  - 4,539 M€ de résultat antérieur reporté
- **14,090 M€ de Restes à Réaliser (RAR) en dépenses repris au BP 2026** (12,442 M€ de RAR intégrés au BP 2025)
- **1,470 M€ en opérations d'ordre entre sections** (amortissement des subventions, de neutralisation des dotations d'amortissement des subventions d'équipement et d'étalement de charges).
- **5,376 M€ d'opérations d'ordre patrimoniales** d'intégration dans le patrimoine de Morlaix Communauté des dépenses d'équipement gérées en maitrise d'ouvrage déléguée, ou mise en œuvre par la Régie An Dour au titre des programmes d'investissement biodiversité, GEMAPI, Hors GEMAPI et avances sur travaux.

Les dépenses de la section d'investissement se répartissent par chapitre de la manière suivante :

	Budget Principal – 31 – 10700				
ORDRE COLONNE PREPA N	03 BP N-1	04 Budgété N-1	05 Réalisé N-1	BP 2026	13 Restes à réaliser
S M Chapitre					
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
I					
041 - OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR -SECTION INVESTISSEMENT	6 506 226,00	6 552 450,00	2 981 598,34	5 376 300,00	
Total : Opérations d'ordre patrimoniales	**6 506 226,00**	**6 552 450,00**	**2 981 598,34**	**5 376 300,00**	
O					
040 - OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS POUR L'INVESTISSEMENT	2 235 200,00	2 614 900,00	2 482 545,86	1 470 000,00	
Total : Opérations d'ordre entre sections	**2 235 200,00**	**2 614 900,00**	**2 482 545,86**	**1 470 000,00**	
R					
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 935 685,17	1 935 685,17	1 935 685,17	4 538 580,50	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 000,00	1 000,00	103,31		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				0,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 250 000,00	8 249 600,00	1 463 003,16	1 798 000,00	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	920 845,00	1 546 280,80	638 400,59	1 017 918,00	473 664,13
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	7 861 050,90	13 070 471,18	5 719 185,43	5 332 931,00	5 827 599,42
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 999 268,37	5 435 633,26	2 864 221,69	3 608 032,00	2 083 396,05
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	10 649 431,11	14 465 934,46	8 564 084,42	8 021 787,37	4 395 282,66
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTIC	0,00	250 000,00		0,00	250 000,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	400,00	400,00	6 000,00	
4581 - DEPENSES - OPE. D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	4 215 000,00	4 771 303,50	2 796 904,83	163 000,00	1 060 199,27
Total : R	36 832 280,55	49 726 308,37	23 981 988,60	24 486 248,87	14 090 141,53
Total : DEPENSES	**45 573 706,55**	**58 893 658,37**	**29 446 132,80**	**31 332 548,87**	**14 090 141,53**

Les différents projets détaillés ci-dessous pour chaque commission reflètent les priorités de Morlaix Communauté.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

	en K€
Commission Economie - Tourisme - Commerce	**2 841**
Bretagne Très Haut Débit	*1 365*
Aides à l'immobilier et subventions entreprises/filières	*528*
Zones d'activités	*566*
Equipements communautaires	*321*
Autres	*61*
Commission Aménagement - Habitat - Mobilités - Mer et Littoral	**2 769**
Réouverture de la rivière de Morlaix (PAPI)	*244*
Révision du PLUIH	*120*
Service public de rénovation de l'habitat	*75*
Programmes d'aides à l'habitat	*625*
Mobilités douces et schéma cyclables	*550*
Pôle d'échanges multimodal	*194*
Continuité écologique - Port de Morlaix	*116*
Préservation de la biodiversité	*75*
Concession d'aménagement SEMPI OPAH-RU	*120*
Autres	*649*
Commission Culture - Quartier de la Manufacture	**4 975**
Maison de la Culture et de la Langue Bretonne - Ti Ar Vro	*790*
Espace du Roudour	*195*
Musée des Jacobins	*2 517*
Soutien aux tiers-lieux d'activités artistiques et culturelles	*25*
Théâtre de Morlaix	*50*
Travaux divers de la Manufacture	*322*
Lecture publique - matériel informatique et véhicule	*110*
Autres	*966*
Commission Transition écologique et énergétique	**2 896**
Equipements de collecte et matériel roulant	*1 046*
Déchetterie de Lanmeur	*1 280*
Divers travaux déchetteries	*206*
Aménagement du batiment pôle environnement	*75*
Dispositif Smart Connect	*133*
Autres	*156*
Commission Ressources	**1 160**
Fonds de coopération et de solidarité territorial	*216*
Piscines	*310*
Matériels et logiciels informatiques	*205*
Autres	*429*
Commission Cohésion sociale - Jeunesse - Liens intergénérationels	**64**
Soutien Projet petite enfance Plougasnou	*30*
Autres	*35*
Commission Eau - Biodiversité (et An Dour)	**3 446**
GEMAPI - participation au programme d'investissement	*1 833*
Gestion des Eaux Pluviales - Participation de Morlaix Communauté	*675*
HORS GEMAPI et BIODIVERSITE - participation au programme d'investissement	*448*
Autres	*490*

TOTAL hors dette	**18 150**
Dette	**1 798**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

Ce programme d'investissement est conforme aux orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire et s'établit à hauteur de 18,150 M€.

1.2 Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement (BP + RAR) s'élèvent au Budget Primitif 2026 à **45 422 690,40 €** (58 015 265.01 € au BP 2025). Elles comprennent :

- **12,363 M€ de recettes réelles d'investissement** en 2026 (28,752 M€ au BP 2025)
- **21,458 M€ de Restes à Réaliser en recettes repris au BP 2026** (16,314 M€ de RAR intégrés au BP 2025)
- **6,226 M€ en opérations d'ordre** (dotations aux amortissements, opérations patrimoniales et étalement de charges).
- **5,376 M€ d'opérations d'ordre patrimoniales** d'intégration dans le patrimoine de Morlaix Communauté des dépenses d'équipement gérées en maitrise d'ouvrage déléguée, ou mise en œuvre par la Régie An Dour au titre des programmes d'investissement biodiversité, GEMAPI, Hors GEMAPI et avances sur travaux.

ORDRE COLONNE PREPA N	03 BP N-1	04 Budgété N-1	05 Réalisé N-1	BP 2026	13 Restes à réaliser
S M Chapitre					
INVESTISSEMENT					
RECETTES					
041 - OPE. D'ORDRE A L'INTERIEUR -SECTION INVESTISSEMENT	6 506 226,00	6 552 450,00	2 981 598,34	5 376 300,00	
Total : Opérations d'ordre patrimoniales	**6 506 226,00**	**6 552 450,00**	**2 981 598,34**	**5 376 300,00**	
040 - OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS POUR L'INVESTISSEMENT	6 442 600,00	6 532 450,00	6 537 912,65	6 225 830,00	
Total : Opérations d'ordre entre sections	**6 442 600,00**	**6 532 450,00**	**6 537 912,65**	**6 225 830,00**	
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE					
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	30 000,00	30 000,00		38 400,00	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 500 000,00	1 797 500,00	889 184,51	0,00	827 570,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 152 352,35	8 827 170,42	5 095 884,58	3 541 349,53	4 598 394,97
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	22 190 000,00	29 090 000,00	8 400 000,00	8 772 815,35	10 673 570,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES					
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				10 000,00	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			24 270,18		
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTIC			234,54		
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 969 387,95	897 052,50	400,00	4 077 998,55
4582 - RECETTES - OPE D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	879 700,00	1 094 700,00	81 415,00	0,00	1 280 062,00
Total : R	**28 752 052,35**	**45 808 758,37**	**15 388 041,31**	**12 362 964,88**	**21 457 595,52**
Total : RECETTES	**41 700 878,35**	**58 893 658,37**	**24 907 552,30**	**23 965 094,88**	**21 457 595,52**
Total : INVESTISSEMENT	**-3 872 828,20**	**0,00**	**-4 538 580,50**	**-7 367 453,99**	**7 367 453,99**

Les recettes réelles prévisionnelles d'investissements de 2026 se décomposent comme suit :

- **3,539 M€ de subventions d'équipement des partenaires institutionnels** (Europe, État, Région, Département, communes…), dont :
  - 1,646 M€ de financement de la Région (266,3 K€), du Département (515,5 K€) et de l'Agence de l'Eau (864 K€) au titre des actions GEMAPI et hors GEMAPI (travaux d'aménagement de l'étang du Ponthou, programme risque PAPI, travaux de continuité écologique, du bocage et d'implantation des haies)
  - 1,148 M€ de financement des projets culturels dont 605,2 K€ de subventions DRAC et 498 K€ de subventions Région dans le cadre des travaux de réhabilitation du Musée des Jacobins, 25 K€ de DSIL pour la Maison de la Culture et de la Langue Bretonne et 20 K€ de DSIL pour les jardins de la Maison Penanault,
  - 80 K€ de subvention de l'Etat dans le cadre de la convention de délégation des aides à la pierre,
  - 56 K€ de financement de la Région relatif aux Pass Commerce et Artisanat,
  - 335 K€ d'attribution de compensation dans le cadre du transfert de la compétence « eaux pluviales »,
  - 68,75 K€ de participation An Dour à Finistère Smartconnect,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

- S'ajoutent à ces recettes réelles, 6,226 M€ **d'opérations d'ordre** (amortissement des biens, étalement de charges, opérations d'ordre patrimoniale) et **21,458 M€ de restes à réaliser en recettes.**
- Les recettes d'investissement tiennent compte des dispositions du Projet de Loi de Finances pour 2026, lesquelles mentionnent une perte du FCTVA en 2026, désormais encaissé en N+1,

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par **l'inscription d'un volume d'emprunts prévisionnels de 8,773 M€** (15,690 M€ au BP 2025) dont la mobilisation effective dépendra :

- du niveau de réalisation des investissements en 2026 ;
- des conditions de taux proposés par les établissements bancaires ;
- des financements réellement perçus des partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 Les recettes de fonctionnement

Les **recettes totales de fonctionnement** (ordre et réel) s'établissent (avant reprise du résultat antérieur) au Budget **Primitif 2026** à **55,181 M€** (**55,746** M€ en 2025) dont :

- 1,470 M€ de recettes d'ordre (amortissement des subventions, de neutralisation des dotations d'amortissement et d'étalement du solde de la charge 2025 du dragage) (2,235 M€ en 2025, elles intégraient l'étalement de charge du dragage pour 1,065 M€) ;
- **53,711 M€ de recettes réelles de fonctionnement 2026 (hors excédent)** contre **53,511** M€ en 2025**, soit une progression de + 200 K€, soit + 0.4 %** par rapport au budget primitif 2025.
- S'y ajoute **la reprise de l'excédent antérieur reporté de fonctionnement**, soit **6 802 679,52 €** (contre 5 716 118,80 € au BP 2024), soit **+ 1,086 M€ au titre de 2025** en lien notamment avec les niveaux de consommation des dépenses de fonctionnement, des encaissements de rôles supplémentaires de fiscalité en décembre 2025 et des écritures comptables d'apurement de rattachements de charges trop importants sur les années précédentes.

Le montant total des recettes de fonctionnement (ordre, réel et excédent) s'établit donc à **61 983 756,52 €** contre **61 462 339,77 €** en 2025.

ORDRE COLONNE PREPA N		03 BP N-1	04 Budgété N-1	05 Réalisé N-1	BP 2026	Evolution de BP à BP	Evolution BP 2026/ CA 2025
S N	Chapitre						
FONCTIONNEMENT							
RECETTES							
042	- OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT	2 235 200,00	2 614 900,00	2 482 545,86	1 470 000,00	-34,2%	-40,8%
Total : Opérations d'ordre entre sections		2 235 200,00	2 614 900,00	2 482 545,86	1 470 000,00	-34,2%	-40,8%
002	- RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	5 716 118,80	5 716 118,80	5 716 118,80	6 802 679,52	19,0%	19,0%
013	- ATTENUATION DES CHARGES	191 100,00	269 500,00	197 630,01	198 000,00	3,6%	0,2%
70	- PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	3 307 470,00	3 213 939,00	3 101 985,45	3 077 301,00	-7,0%	-0,8%
73	- IMPOTS ET TAXES	16 065 956,00	16 091 716,00	16 288 635,00	16 103 930,00	0,2%	-1,1%
731	- FISCALITE LOCALES	23 280 781,00	23 165 111,00	23 479 167,02	23 852 570,00	2,5%	1,6%
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 148 876,51	9 995 113,51	10 581 229,27	9 810 446,00	-3,3%	-7,3%
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	504 337,46	1 261 672,61	1 789 726,08	668 830,00	32,6%	-62,6%
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 500,00	12 500,00	19 555,57	0,00	-100,0%	-100,0%
Total : R		**59 227 139,77**	**59 725 670,92**	**61 174 047,20**	**60 513 756,52**	**2,2%**	**-1,1%**
Total : RECETTES		**61 462 339,77**	**62 340 570,92**	**63 656 593,06**	**61 983 756,52**	**0,8%**	**-2,6%**

Les recettes réelles de fonctionnement se décomposent en 4 catégories :

- Le produit fiscal (impôts et taxes dont TEOM) ;
- Les dotations de l'État ;
- Les recettes d'exploitation ;
- Les autres recettes (atténuation de charges, produits exceptionnels, produits financiers).

Les recettes fiscales (chapitre 73 et 731) : 39,957 M€ en 2025 (39,347 M€ au BP 2025)

La construction du Budget Primitif 2026 intègre une évolution des bases et des taux d'imposition constants sur la fiscalité directe ménages et entreprises. Dans l'attente de la notification des bases par les services fiscaux, les évolutions suivantes ont été prises en compte de façon prudente et préalablement aux derniers encaissements de rôles supplémentaires en décembre 2025. De ce fait, un ajustement des inscriptions budgétaires pourra être opéré lors d'une décision modificative ultérieure.

- **Effet évolution des bases d'imposition :**
  - Pour le Foncier Bâti et non Bâti, la variation physique retenue pour 2026 tient compte des moyennes observées sur la période récente, s'y ajoute une revalorisation des valeurs locatives de + 1.0 % pour la TH et le Foncier Bâti et Non Bâti (contre + 1,7 % en 2025). Ainsi, les bases de Foncier Bâti devraient progresser de près de + 1.8 % en 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

(1 % inflation + 0,8 % de variation physique) contre 2,3 % en 2025, celles du Foncier non Bâti +0.8 % en 2026 (1 % inflation - 0,2% de variation physique).

Le produit de foncier bâti est estimé pour 2026 à 2,953 M€ ; celui de **foncier non bâti à 83 K€.**

- Pour la CFE, l'évolution envisagée tient compte à la fois de la variation physique des bases (2,4%) et de la revalorisation des valeurs locatives des locaux industriels (1.1%). **Son produit** est estimé à **4,584 M€.**

- Concernant le **produit de TVA** remplaçant la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et depuis 2023 la CVAE, son évolution est estimée, au regard du Projet de Loi de fin de gestion 2025 à -0,8%. Il convient de rappeler que ce produit représente en 2026, 39 % du produit fiscal large et plus de 25% des ressources.

  Dans l'attente des notifications en mars /avril et de la connaissance du montant définitif de TVA perçu au niveau national au titre de 2025, ces deux fractions de TVA sont estimées au BP 2026 **à 14.023 M€, soit – 108 K€ par rapport au CA 2025** (14,132 M€):
  - 10.853 M€ pour la fraction TH
  - 3.170 M€ pour la fraction CVAE.

- **Effet taux d'imposition :**

  - Conformément aux orientations budgétaires, les prévisions de recettes sont établies à **taux constant** pour :
    - la Taxe d'Habitation sur le Résidences Secondaires (THRS)
    - la Taxe sur le Foncier Bâti et Non Bâti
    - la Cotisation Foncière des Entreprises

  - Les bases de TEOM progresseront plus faiblement qu'en 2025, soit + 1,7% en 2026 (1,0 % inflation + 0,7 % de variation physique). En effet, en 2025, au regard des charges, des produits de fonctionnement et du PPI à financer sur la période 2025/2027 (travaux de réhabilitation des déchetteries notamment), un ajustement du produit de la TEOM a été voté pour porter la croissance du produit à 5,9% (effet bases 2.2 % + effet taux de + 3.7%). Il s'agissait de veiller à couvrir par la TEOM l'ensemble des charges directes et indirectes et le financement du programme d'investissement. Pour 2026, il n'est pas proposé d'ajustement du produit par une hausse des taux en 2026 et ce malgré la hausse des charges (TGAP…). Les tarifs des redevances spéciales ont été révisés lors du Conseil Communautaires du 15 décembre 2025.

  - **la Taxe GEMAPI poursuit sa progression engagée en 2022 en vue du financement du PAPI ;** elle passe de **1,284 K€ en 2025** à **1,395 M€ en 2026** soit + 110,4 K€ (17,65 € / habitant en 2025 et 18,97 € / habitant en 2026 (base population DGF 2025), soit + 1,32 € / habitant) afin de financer notamment :
    - La mise en œuvre du plan d'action pour la restauration de la masse d'eau dégradée du Frout
    - La poursuite des travaux de restauration de l'hydromorphologie de deux masses d'eaux dégradées du Pontplaincoat (ou ruisseau de Plougasnou) et du Lapic (ou ruisseau de Locquirec),
    - La poursuite de l'étude d'avant-projet détaillé pour l'aménagement et la réouverture des galeries dans le cadre du PAPI de la Rivière de Morlaix, les investigations techniques associées,
    - Le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions du profil de vulnérabilité des eaux littorales de la Baie de Morlaix à la Baie de Locquirec,
    - L'entretien des cours d'eau et la lutte contre les espèces envahissantes,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Cette taxe est additionnelle aux taxes d'habitation, foncières et de cotisation foncière des entreprises, dont les taux additionnels sont calculés à partir du produit voté par la collectivité locale. Réglementairement, le produit global de cet impôt doit être arrêté par l'organe délibérant dans la limite d'un plafond fixé à 40 euros par habitant. Il est à noter qu'avec la suppression de la taxe d'habitation, la taxe GEMAPI se retrouve répartie sur une assiette plus restreinte.

- Le produit de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) est estimé à **670 K€** pour 2026 contre 651 K€ au BP 2025 ;

Le produit fiscal large prévisionnel est estimé à 27,124 M€, soit - 291 K€ (par rapport aux notifications définitives 2025) ; il est à noter que la dynamique de la CFE (+153 K€) est annihilée par la baisse envisagée dans le PLF 2026 de -25 % des compensations fiscales (-156 K€), s'y ajoutent la perte de dynamique de la fraction TVA (-108 K€). Quant aux rôles supplémentaires, ils ont été programmés au BP 2026 par prudence à hauteur de 70 K€ dans la continuité du BP 2025 (80 K€) et du CA 2024 (102 K€). En 2025, les derniers encaissements de décembre (297 K€) les portent in fine à 376 K€, ils intègrent les régularisations d'impositions directes à analyser plus finement (relatifs aux IFER, à la CVAE et à la TH). Ces régularisations devraient être intégrées aux nouvelles bases 2026. Ces prévisions budgétaires seront corrigées, par décision modificative, au regard de la Loi de Finances 2026 finale.

Produits	BP 2025	Produits définitifs 2025	BP 2026	Evolution BP 2026 / CA 2025
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	4 314 610	4 431 725	4 584 213	152 488
CVAE (1% sur la valeur ajoutée) = taux national	0	0	0	0
IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	*651 432*	*635 121*	*670 000*	*34 879*
TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales de plus de 400 m²)	*1 315 554*	*1 301 178*	*1 314 745*	*13 567*
Taxe d'Habitation (TH) (**)	2 303 972	2 050 769	2 071 278	20 509
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	2 901 458	2 900 573	2 953 213	52 640
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	92 231	82 251	82 888	637
Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti	*164 184*	*163 342*	*167 375*	*4 033*
Rôles supplémentaires	80 000	*375 933*	70 000	-305 933
Produit des contributions directes	11 823 441	11 940 892	11 913 712	-27 180
Compensations Fiscales (*)	966 919	952 743	796 621	-156 122
Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR)	389 700	389 700	389 700	0
Dotation de Compensation Réforme TP (DCRTP)	130 000	0	0	0
Produit de TVA transférée (Réforme TH)	10 942 970	10 937 055	10 853 304	-83 751
Produit de TVA transférée (Réforme CVAE)	3 162 622	3 194 297	3 170 341	-23 956
Produit fiscal large	27 415 652	27 414 687	27 123 678	-291 009
Produit des impositions directes & TVA transférée	25 929 033	26 072 244	25 937 357	-134 887
L'évolution globale prévisionnelle BP 2026 (effet base et effet taux) / au réalisé 2025 est estimée à			- 291 009,00 €	-1,06 %

Les taux d'imposition pour les impositions directes proposés au vote pour 2026 sont identiques à ceux de 2025 ; ils sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

	Taux votés 2021	Taux votés 2022	Taux votés 2023	Taux votés 2024	Taux votés 2025	Taux proposés 2026
Taxe d'habitation	10,19 %	10,19 %	10,19 %	10,19 %	10,19 %	10,19 %
Taxe foncière sur le bâti	0,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taxe foncière sur le non bâti	1,99 %	1,99 %	1,99 %	1,99 %	1,99 %	1,99 %
Cotisation foncière des entreprise	25,01 %	25,01 %	25,01 %	25,01 %	25,01 %	25,01 %

Outre le panier fiscal et la TEOM, Morlaix Communauté bénéficie d'autres recettes fiscales :

- La taxe sur les surfaces commerciales (**TASCOM**) est évaluée à **1,315 M€** comme au BP 2025 ; le produit final 2025 étant de 1,301 M€.
- Les AC de fonctionnement de chaque commune, sont identiques aux AC définitives 2025 ; elles s'élèvent en recettes pour 2026 à 730 389 €.
- La **taxe de séjour** est estimée à hauteur de **860 K€** au regard des données communiquées par l'office du tourisme (780 K€ au BP 2025 et 802 K€ au CA 2025).
- 315 K€ ont été inscrits au titre du reversement annuel de 75 % par les communes, de la croissance annuelle cumulée de la taxe foncière sur les propriétés bâties générée par les zones d'activités économiques.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 9,810 M€ en 2026 (10,149 M€ en 2025)

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 3,966 M€ (4,120 M€ au BP 2025)**

A périmètre constant, l'enveloppe nationale 2026 de la DGF est stable. Pour alimenter la péréquation de 290 M€ (150 millions d'euros au titre de la dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions d'euros au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU)), il faut donc ponctionner la dotation forfaitaire des communes dépassant un certain seuil de richesse mais aussi, la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.

S'agissant de la DGF affectée à Morlaix Communauté, la dotation d'intercommunalité progresse en raison du mécanisme de garantie, activé à la suite du transfert de la compétence Assainissement. Cette nouvelle compétence ayant eu un impact positif sur le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) ; cette part de DGF tient compte également de l'évolution de la population pressentie pour 2026.

La dotation de compensation, deuxième part de la DGF constitue une des variables d'ajustement pour financer les mécanismes de péréquation ; elle est écrêtée chaque année.

La DGF se compose de la dotation d'intercommunalité (1,973 M€ en 2025) et de la dotation de compensation (2,090 M€ en 2025). Elles sont respectivement estimées à 1.977 M€ et 1.988 M€ pour 2025.

En K€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Estimation BP 2026
Dotation d'intercommunalité après prélèvement (1)	1 875	1 879	1 876	1 887	1 974	1 977
Dotation de compensation des groupements (2)	2 268	2 218	2 205	2 169	2 090	1 989
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)	4 143	4 098	4 082	4 056	4 064	3 966

- **Le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 645 K€ (570 K€ au BP 2025)**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

L'enveloppe nationale du FPIC sera maintenue en 2026 à près de 1 milliard d'euros. Le prélèvement comme le reversement se calcule au niveau de l'ensemble intercommunal et les paramètres de calcul sont comparés aux moyennes nationales. Le prélèvement dépend du potentiel financier agrégé et du niveau des revenus.
Le reversement prend en compte l'effort fiscal et l'éligibilité dépend d'un classement au regard d'un indicateur synthétique composé du revenu par habitant, du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal.

Contribution au FPIC :
Depuis 2017, le territoire était contributeur au FPIC. En raison de la réforme des indicateurs de richesse (potentiel fiscal et financier), le territoire est redevenu légèrement contributeur en 2023. Cette contribution progresserait en 2026 pour atteindre 112 K€.

Attribution du FPIC :
En 2025, Morlaix communauté se situait au 722ème rang sur 745 éligibles. Le scénario retenu dans la prospective repose à nouveau sur la perte du FPIC en 2026 et l'activation du mécanisme de garantie qui, depuis la loi de Finances 2023, s'étale sur 4 ans : ainsi la collectivité bénéficie successivement de 90 % puis de 75 %, 50 % et 25 % de la ressource.

Pour mémoire :

FPIC 2025	Ensemble du territoire	Morlaix Communauté	Ensemble des communes
Montant reversé à l'ensemble intercommunal	1 680 534 €	766 628 €	913 906 €
Montant prélevé sur l'ensemble intercommunal	136 812 €	62 409 €	74 403 €
Solde FPIC ensemble intercommunal en montant	1 543 722	704 219	839 503
Solde FPIC ensemble intercommunal en %	100,00 %	45,62 %	54,38 %

Dans l'attente de la notification effective, il est proposé d'inscrire en 2026 645 K€ à ce titre contre 767 K€ en 2025 (-122 K€) ;

2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent en 2026 à 61,984 M€ (61,462 M€ au BP 2025) ; elles comprennent :

- **55,758 M€ de dépenses réelles** (contre 55.020 M€ au BP 2025). Elles progressent de + 738 K€ (+ 1.3%) par rapport au BP 2025. Les principaux postes de dépenses sont présentés dans le tableau suivant par chapitre.
- **6,226 M€ d'opérations d'ordre** (amortissement des biens et d'étalement de charges liées au dragage notamment) contre **6,442** M€ au BP 2025 ; l'évolution en 2024 était liée au passage en M57 avec l'amortissement au prorata temporis, contrebalancée par un étalement des charges liées au dragage du port en baisse ; 2024 étant une année « quasi blanche », ces opérations étant menées tous les 2 ans. En 2025, l'étalement de charges du dragage est de 884 K€, soit une dotation de charges étalées de 442 K€.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

		Budget Principal – 31 – 10700					
ORDRE COLONNE PREPA N		03 BP N-1	04 Budgété N-1	05 Réalisé N-1	BP 2026	Evolution de BP à BP	Evolution BP 2026/ CA 2025
S	M Chapitre						
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
042	- OPE. D'ORDRE ENTRE SECTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT	6 442 600,00	6 532 450,00	6 537 912,65	6 225 830,00	-3,4%	-4,8%
Total : Opérations d'ordre entre sections		**6 442 600,00**	**6 532 450,00**	**6 537 912,65**	**6 225 830,00**	**-3,4%**	**-4,8%**
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 719 022,20	16 073 759,20	14 044 433,36	14 271 544,76	-9,2%	1,6%
012	- CHARGES DE PERSONNEL	13 615 063,00	14 200 063,00	14 082 180,06	13 908 000,00	2,2%	-1,2%
013	- ATTENUATION DES CHARGES	0,00			0,00		
014	- ATTENUATION DES PRODUITS	4 586 305,00	4 586 305,00	4 585 992,69	5 185 703,00	13,1%	13,1%
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 384 999,85	17 335 552,40	16 976 378,74	18 172 339,00	4,5%	7,0%
66	- CHARGES FINANCIERES	3 637 685,72	3 516 533,32	606 165,31	4 180 339,76	14,9%	589,6%
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	76 664,00	95 908,00	20 850,73	40 000,00	-47,8%	91,8%
Total : R		**55 019 739,77**	**55 808 120,92**	**50 316 000,89**	**55 757 926,52**	**1,3%**	**10,8%**
Total : DEPENSES		**61 462 339,77**	**62 340 570,92**	**56 853 913,54**	**61 983 756,52**	**0,8%**	**9,0%**

L'évolution des dépenses doit être appréhendée au regard de plusieurs paramètres :

A taux constant, au regard de la contrainte du PLF 2026, de la stagnation des contributions directes, et des dotations, de la baisse de la fraction de la TVA comme des compensations fiscales, Morlaix Communauté ne dispose que de deux leviers d'action en section de fonctionnement :

- Maîtrise totale de la dynamique des dépenses de fonctionnement courantes (chapitre 011, 012 et 65)
- Consommation progressive des excédents antérieurs reportés qui ont été prudemment conservés en fonctionnement pour couvrir les risques tels qu'ils apparaissent aujourd'hui.
- Parallèlement, Morlaix Communauté a souhaité préserver son soutien auprès des partenaires privés et de son tissu local associatif animant le territoire.
- Morlaix Communauté poursuit en 2026 le développement de sa politique culturelle avec l'ouverture de la salle des arts qui permettra aux concitoyens de découvrir un pan d'histoire et d'œuvres du Musée de Morlaix.

Les charges à caractère général (chapitre 011) : 14,271 M€ (15,719 M€ au BP 2025 et 16,073 M€ au Budget Global 2025)

Les charges à caractère général regroupent notamment les fluides, les fournitures, la maintenance, l'entretien du patrimoine, des terrains, les assurances, les services extérieurs et les impôts et taxes.

Comme indiqué lors des travaux de préparation budgétaire et compte tenu de la contrainte sur les recettes, les charges à caractère général ont été calibrées en tenant compte des niveaux de consommation observés en 2025 qui s'établissent à 14,044 M€ par rapport à 16,073 M€ de crédits votés au global. Elles progressent ainsi de +1.6 % par rapport au CA 2025 mais sont en nettes diminution par rapport au BP. Elles seront réajustées en DM au regard des besoins réels.

Les principales variations au regard du Budget 2025 sont les suivantes :

- **L'évolution des dépenses d'énergies (eau, électricité, chauffage) : -40,5 K€**
  - Elles intègrent la diminution des tarifs communiqués par le SDEF de -20 % et l'effet en année pleine de la salle des arts ;
  - Les crédits inscrits seront ajustés en cours d'exercice au regard des volumes réels et prix appliqués.

- Concernant les **dépenses relatives à la collecte et au traitement des ordures ménagères**, les propositions budgétaires conduits avec l'aide de la Direction au plus près des coûts réels envisagés aboutissent à ce jour à une progression des dépenses de fonctionnement par rapport au CA 2025 de + 3,4 % et en diminution -1,8 % par rapport aux crédits votés en 2025 (BP +DM). La principale évolution concerne le traitement des encombrants, d'entretien de terrains,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

la location de matériel pour le déplacement des conteneurs enterrés, le lavage des bacs et les achats de carburants. L'impact des mesures de la LFI 2026 sur l'évolution de la TGAP restera à consolider.

- **Les dépenses d'entretien de voiries s'élèvent en 2026 à 30 K€** (919,2 K€ au BP 2025 qui intégrait les dépenses relatives au dragage). Il est rappelé que cet entretien du Port de Morlaix a lieu tous les 2 ans et fait l'objet d'un étalement de charges sur 2 ans.

- **Les frais d'assurance s'élèvent en 2026 332 K€** (contre 369,8 K€ au BP 2025) ; ils seront ajustés au titre de la 1ère révision dans le cadre du nouveau marché ;

- **Les frais de formation s'établissent à 155,7 K€ au BP 2026 (contre 391,4 K€ au BP 2025)** ; ils intègrent en 2026 90 K€ pour le groupement de commande mis en place pour les formations hygiène et sécurité dans le cadre de la mutualisation avec les communes et la Régie An Dour ; *la refacturation de ces frais de formation est également prévue en recettes.*

- **Les remboursements aux communes** s'établissent à **826 K€ au BP 2026 (974 K€ au BP 2025 et 856 K€ au CA 2025)**, elles comprennent en 2026 :
  - **400 K€ au BP 2026** (contre 409,5 K€ au BP 2025) pour **l'équipement du Roudour** qui demeure sous gestion communale et fait l'objet d'un remboursement de charge nette à commune.
  - 20 K€ au titre des remboursements à la ville de Morlaix des frais de fonctionnement du site de Kernegues ; le BP 2025 comprenait une enveloppe de 49.5 K€ pour l'entretien par la Ville de matériel non transférés pour le Musée
  - 10 K€ inscrits pour le remboursement de l'agent communal en charge de la piscine Pleyber-Christ ; les autres dépenses étant prises en charge directement par Morlaix Communauté
  - **228 K€ d'entretien des espaces verts et de voirie des ZAE** dans le cadre des conventions avec les communes comme en 2025
  - **166 K€ d'entretien des espaces publics par la Ville de Morlaix du PEM, de la Halle, Maison de la Mer et de la Manufacture (195 K€ au BP 2025)**

- **S'agissant du remboursement de la charge nette à la Régie An Dour au titre des actions Biodiversité et GEMAPI,** des crédits sont prévus respectivement pour **1,548 M€ au BP 2026 (contre 1,195 M€ au BP 2025),** soit une progression de + 353 K€/ BP 2025 et **+155 K€ par rapport au CA 2025** ; la progression tient principalement au programme Risque PAPI évalué à 240 K€ en dépenses de fonctionnement et 128 K€ de financement externe, soit une charge nette de 112 K€.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 13,908 M€ (13,615 M€ au BP et 14,2 M€ au BG 2025)

Les dépenses de personnel prises dans le sens des dépenses inscrites au chapitre 012 doivent prendre en compte :

- La poursuite de la structuration de l'organisation de l'administration et l'évolution des périmètres d'intervention du service public communautaire.
  Cette évolution se traduit par
  - La mise en place d'un réseau des médiathèques dès le mois de septembre 2025 et l'ouverture de l'espace des arts en décembre 2025. Un service public de rénovation de l'habitat sera opérationnel au cours du premier semestre 2026.
  - Une redéfinition de la direction aménagement suite au départ de la directrice et du chef de service urbanisme, sera déployée au cours du premier semestre 2026 ;

- Les conséquences en 2025 de l'évolution habituelle des rémunérations des agents pour les deux budgets (budget principal et budget annexe transport), ainsi que les décisions réglementaires nationales s'imposant à la collectivité exposée ci-après ;

- La hausse des cotisations à la CNRACL avec une hausse de 3 points par an du taux de cotisation d'assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux se poursuit en 2026. Le taux de cotisation actuel de 34,65 % va atteindre en part patronale 43,65 % à l'horizon 2028.

Elles doivent prendre en compte également la nécessité de maintenir les moyens humains utiles à la mise en œuvre du projet de territoire adopté le 26 juin 2022, tout en considérant la baisse des financements de l'État qui suppose un re-questionnement du niveau des politiques publiques.

Ainsi, en 2026, la gestion des ressources humaines devra répondre aux enjeux principaux suivants :

1. Poursuivre la structuration des services avec :

- Le pilotage des fonctions ressources, afin de répondre à la gestion d'équipements communautaires supplémentaires en concentrant les activités des services sur les compétences propres de l'agglomération, en limitant strictement les remplacements et les contrats de renforts, et en ne réalisant pas le remplacement systématique lors de départs à la retraite ou lors de mutation.

2. Faire aboutir au cours de l'année 2026 les chantiers RH engagés :

- Le forfait mobilité durable sera versé pour la première fois en 2026 ;
- Faire évoluer la participation financière au titre de la protection sociale complémentaire santé, pour les contrats de mutuelles labellisées ;
- Mettre en place le nouveau contrat groupe assurance risque statutaire ;
- Poursuivre le travail sur l'élaboration du plan d'actions Égalité Femmes/Hommes ;
- Poursuivre la démarche engagée sur la prévention des RPS et la Qualité de Vie au Travail.
- Organiser les élections professionnelles qui se dérouleront en décembre 2026 (CST)

3. Poursuivre une coopération renforcée avec les communes, avec la définition des compétences et équipements d'intérêt communautaire :

La poursuite d'un travail consolidé, en lien avec les élus communautaires et les communes, a permis d'aboutir à la définition des compétences et équipements d'intérêt communautaire et les perspectives de mise en œuvre des actions.

Ainsi, par délibération du 10 juillet 2023, le Conseil Communautaire a défini l'intérêt communautaire

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

pour chaque compétence concernée.

Aussi le transfert des équipements suivants, au 1er janvier 2024, s'est fait au regard de la nouvelle définition de l'intérêt communautaire :

- Le théâtre du Pays de Morlaix
- Le parc d'expositions de Langolvas
- Le musée des Jacobins et ses annexes
- Les piscines de la Boissière à Morlaix, de Plouigneau et de Pleyber-Christ
- Le complexe du Roudour

A compter du 1er janvier 2025, les personnels afférents aux équipements du musée et de ses annexes, de la piscine de la Boissière et du parc d'expositions de Langolvas ont été transférés dans les effectifs de Morlaix Communauté.

4. Poursuite de l'accompagnement de la régie An Dour

Les fonctions ressources de Morlaix Communauté continuent à appuyer la régie An Dour notamment dans le domaine de l'informatique et des usages numériques. Ces relations sont cadrées par une convention globale.

Si les effectifs ont été transférés à la régie An Dour, Morlaix Communauté continue à gérer les cotisations retraite CNRACL pour les agents fonctionnaires des services eau et assainissement et GEMAPI, HORS GEMAPI, Biodiversité détachés à la régie.

Par ailleurs, il faut rappeler l'existence des opérations entre budgets annexes.

Les fonctions ressources – Conseil interviennent pour les budgets annexes et les dépenses de personnel correspondantes font l'objet de remboursements selon les clés de répartition déterminées par l'assemblée communautaire.

Au final, concernant la trajectoire des dépenses du chapitre 012 pour 2026, pour tenir compte des orientations générales financières de la collectivité, de la nécessaire structuration de la collectivité et des évolutions de périmètre d'action publique de Morlaix Communauté, la proposition suivante est réalisée :

BP 2025	BP 2025 + DM	BP 2026	Evolution 2025/2026
13 615 063 €	14 200 063 €	13 908 000 €	-2,06%

Les informations suivantes sur les effectifs globaux de Morlaix Communauté sont également communiquées :

- Le tableau des emplois permanents liste tous les postes créés par l'assemblée communautaire. Au 1er janvier 2026 il comprend 276 emplois permanents. Il y a 245 emplois pourvus en décembre 2025.

- **Concernant le temps de travail en vigueur à ce jour à Morlaix Communauté,** le temps de travail en vigueur est de 1607 heures par an pour un temps complet, depuis le 1er avril 2022.

Les atténuations de produits (chapitre 014) : 5,186 M€ (4,586 M€ au BP 2025 et BG 2025)

Elles s'élèvent en 2026 à **5,186 M€,** soit une progression de **+ 600 K€ liée principalement aux**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

impacts du PLF 2026 et à **la progression de la contribution au FPIC**. Elles comprennent :

- **3,107 M€ d'attributions de compensation reversées aux communes membres en dépenses** et **730 389 € d'attributions de compensation perçues par Morlaix Communauté auprès des communes (comme en 2025)**

ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	AC 2025
ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSÉE	4 251 266 €	3 896 928 €	3 890 084 €	3 890 084 €	3 886 952 €	3 107 102 €	3 107 102 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION REÇUE	375 940 €	538 284 €	540 783 €	540 783 €	583 286 €	730 388 €	730 389 €
AC NETTE	3 875 326 €	3 358 644 €	3 349 301 €	3 349 301 €	3 303 666 €	2 376 714 €	2 376 713 €

- **1,385 M€ de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).**
  Le montant versé en 2024 est reconduit pour 2025, soit 1 384 803 €.

- **112 K€ de contribution au FPIC, estimée en évolution par rapport à 2025** (45 K€ estimée au BP 2025 et 62.4 K€ versée in fine en 2025), soit + 67 K€ de BP à BP et + 49.6 K€/CA 2025. *Les données définitives seront connues lors de la notification de juillet/Août 2026.*

- **58 K€ de dégrèvement sur impôts directs** (49,4 K€ au BP 2025)

Ce chapitre intègre deux dépenses nouvelles :

- **96.5 K€ de reversement aux communes de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance** en tenant compte de la répartition de l'exercice de la compétence et de la longueur de voirie sur laquelle la commune exerce la compétence de voirie communale. Cette taxe est inscrite également en recettes. *Elle fait l'objet d'une délibération détaillant le reversement pour chaque commune.*

- **427 K€ de prélèvement estimé dans le cadre du PLF 2026 au profit du DILICO 2026 auquel Morlaix Communauté est contributeur** en fonction de sa population et de son indice synthétique. Son prélèvement ne peut excéder plus de 2% de ses recettes réelles de fonctionnement constatée dans le compte administratif de son budget principal en 2023. *Ces inscriptions budgétaires seront amendées en Décision Modificative au regard des dispositions définitives de la Loi de Finances 2026.*

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)[1] : 18,172 M€ (**17,385** M€ au BP 2025 et 17,336 au BG 2025)

Les charges de gestion courante s'établissent en 2026 à 18,172 M€, soit une progression de **+ 1,196 K€ par rapport au BP 2025 (+7.04 %) et + 787 K€/ CA 2025 qui s'établit à 16,976 M€**. Ce poste de dépenses regroupe notamment :

- **4,856 M€ de subvention au budget annexe transports** (4,569 M€ au BP 2025)
  Elle progresse de BP à BP de + **487 K€** (et de +287 K€/CA 2025 qui intègre pour près de 6 mois la nouvelle DSP) et tient compte du renouvellement du contrat de DSP en juillet 2025 et à son effet en année pleine en 2026 (+395 K€), de la convention avec la Région pour la ligne Morlaix-Lannion et des révisions contractuelles de ces deux postes, de la dynamique du versement mobilité.

[1] En M57, le chapitre 65 regroupe désormais les subventions aux fermiers et concessionnaires, les subventions jusqu'alors qualifiées d'exceptionnelles aux budgets annexes, les apurements de rattachement. Ainsi le chapitre 67 « Charges exceptionnelles ne concerne plus que les annulations de recettes et les opérations comptables liées aux sorties d'actif.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

Ce montant intègre chaque année le reversement au budget annexe transport de la participation de la Région Bretagne encaissée au sein du budget principal à hauteur 1,747 M€.

- **1,006 M€ de participation du budget principal aux budgets annexes (1,053** au BP 2025) **:**
  - **711 K€** (717,5 K€ au BP 2025) au **Budget annexe Immobilier ;** la construction du Budget Primitif 2026 de ce budget annexe s'est opérée sous l'égide d'un effort de gestion pour contribuer aux contraintes pesant sur le Budget principal. Ainsi la prestation de gardiennage du bâtiment Ex-Hop a été révisée et les recettes de loyers ont été estimées au plus près de leur niveau de réalisation.
  - **213 K€ (235.9 K€ au BP 2025) de subvention au nouveau budget annexe Espaces Evènementiels (Langolvas)** les recettes commerciales ne permettant pas de couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement de cet équipement. Les services de Morlaix Communauté s'emploient à améliorer la commercialisation de cet équipement.
  - **81.5 K€ au budget annexe Port** (58,4 K€ au BP 2026) dont 10,4 K€ au titre du reversement de l'attribution de compensation versée chaque année par la commune de Plougasnou depuis le transfert de la compétence en 2008. Les 71 K€ supplémentaires sont liées notamment à l'expérimentation du traitement des rejets lors du nettoyage des coques de bateaux ; cette subvention sera corrigée à la baisse lors de la reprise de l'excédent antérieur reporté. Les tarifs de plaisance du port ont été augmentés parallèlement de + 1 %.
  - **Le budget annexe Réseau de chaleur** 2026 a été élaboré également sous l'égide d'un effort de gestion et de contribution aux contraintes du budget principal. Il profite en recettes du raccordement de la salle des arts et retient au niveau des charges un taux de mixité bois / gaz atteignable permettant de ne pas avoir besoin de subvention d'équilibre du budget principal (41,1 K€ au BP 2025).

- **2,695 M€ de contribution au SDIS** (2,662 M€ au BP 2025)**,**

La contribution obligatoire au SDIS pour l'ensemble des communes de Morlaix Communauté progresse en 2025 de + 1.2%, soit **+ 32,4 K€** (contre + 1.1% en 2024). Elle intègre notamment la décélération de l'inflation et l'absence de révision des indices en 2026.

- **1,548 M€ de contribution à l'Office de Tourisme de la Baie de Morlaix** (1,455 K€ au BP 2025 intégrant la commercialisation de l'Ile Noire)**,**

Elle intègre une progression de **+ 48 K€** au titre de l'évolution annuelle des rémunérations, le complément pour le nouveau poste, les frais de formation, la mise en place de tickets restaurant et d'outils digitaux et de + 40 K€ au titre de la commercialisation de l'Ile Noire, en sus de celle de l'EDS.

- **1,067 M€ de contribution à An Dour au titre de la charge nette de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)** (1,025 M€ au BP 2025) avec :
  - 553 K€ de reversement des AC des communes
  - 514 K€ de participation de Morlaix Communauté au financement des dépenses d'entretien des réseaux d'eaux pluviales (471 K€ au BP 2025) ; cette participation sera ajustée en DM en fonction du CA définitif 2025 de la Régie An Dour.

- **983 K€ pour les subventions aux délégataires de services publics, soit – 38 K€** (949 K€ au BP 2025) ; elles concernent en 2025 deux bénéficiaires :
  - 495 K€ pour le complexe aquatique suite au renouvellement de la DSP (485 K€ au BP 2025).
  - **488 K€ pour la piscine de Plouigneau** (464 K€ au BP 2025), l'évolution tenant compte de l'indexation maximum de 5 % prévue au contrat de DSP.

Pour mémoire, l'aéroport et l'auberge de jeunesse sont gérés depuis le BP 2024 sous la forme d'un contrat de prestation ou d'occupation de domaine public au sein du chapitre 011.

- **4,401 M€ d'autres subventions au monde associatif et contributions partenariales diverses (3,860 M€ au BP 2025)**

  Elles concernent à la fois le secteur économique, la cohésion sociale, la culture et le sport. Malgré les contraintes économiques nationales, Morlaix Communauté s'est employée à

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

préserver autant que possible l'action de ses partenaires associatifs ou à procéder à un étalement dans le temps pour la réhabilitation de logements au travers de la concession d'aménagement SEMPI. L'enveloppe progresse de + 541 K€ de BP à BP et de + 444 K€ /CA 2025. Elle intègre notamment + 267 K€ d'aides à l'habitat et à la rénovation dont 195 K€ de reversement de subvention ANAH et financement Banque des territoires dans le cadre des opérations de rénovation, +142,5 K€ d'aides relatives à la cohésion sociale lié principalement au reversement en N+1 du Pacte Local des Solidarités, +61 K€ pour les animations culturelles, + 47 K€ au titre de la randonnée.

- **116 K€ de subventions aux autres organismes privés (entreprises, ménages)** (171 K€ au BP 2025) comprenant les aides à l'installation des jeunes agriculteurs, les aides aux loyers couveuse de commerce, aide à l'achat de vélo à assistance électrique, à l'acquisition de composteurs ou de locations de broyeur notamment.

- **375 K€ de frais de formation et indemnités** des conseillers communautaires (372 K€ au BP 2025)

- **367 K€ de contribution destinée au Pays de Morlaix** (365 K€ au BP 2025)
  La contribution destinée au Pays de Morlaix - Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) est prévue à hauteur de 322 K€ en 2026, et 45 K€ au titre du SAGE.

- **351.4 K€ de subventions aux autres partenaires** (**438,4** K€ au BP 2025) (communes, Département, Région, SDEF, CCI, CRT, GRETA ...).

- **406,8 K€ de concours divers** (**464,3** K€ au BP 2025) (frais d'hébergement des outils informatiques, apurement des rattachements, bourses…) ; l'évolution de ce poste tient essentiellement aux prévisions moindres d'apurement de rattachement (-59 K€).

Les charges financières (chapitre 66) : 775 K€ (830 K€ au BP 2025 et au 734 K€ BG 2025)

Elles comprennent 725 K€ d'intérêts des emprunts et ICNE[2], avec une marge de précaution pour les taux variables (Livret A, Euribor) et 50 K€ d'intérêts pour la ligne de trésorerie. Cette progression intègre principalement les intérêts liés aux nouveaux emprunts contractés en 2025, soit 8,4 M€ pour le Budget Principal.

Les autres charges financières (chapitre 66) : 3,405 M€ (2,808 M€ au BP 2025 et 2,783 M€ au BG 205)
Le chapitre des dépenses imprévues (022) n'existant plus en M57, le solde de la reprise de l'excédent antérieur reporté a été inscrit en autres charges afin de préserver les équilibres des exercices à venir. Au Budget Primitif 2026, le montant des autres charges s'établissait à 3,405 M€.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 40 K€ (76,7 K€ au BP 2025)

Elles sont constituées désormais en M 57 uniquement d'écritures comptables dont notamment des titres annulés sur exercices antérieurs (40 K€), des écritures de sortie d'actif.

---

[2] ICNE : Intérêts Courus Non Échus

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

II. BUDGETS TOUS CONFONDUS : Présentation consolidée BP 2026

L'ensemble des budgets proposés est présenté dans les vues d'ensemble ci-après et s'équilibre à :

- **90,896 M€ en section de fonctionnement** (88,620 M€ au BP 2025)
- **68,032 M€ en section d'investissement** (82,029 M€ au BP 2025)

Section d'investissement :

- **En dépenses :**

Les dépenses réelles d'investissement en 2026, hors dette et assimilées, s'élèvent à 21,9 M€ (26,542 M€ au BP 2025) dont 3,822 M€ au titre des budgets annexes.

Budgets annexes	Dépenses d'équipements
Immobilier	1 823 750
Port	704 500
Transport	303 900
Assainissement DSP	500 000
Eau DSP	230 000
Réseau de Chaleur	50 500
Espaces Evènementiels (Langolvas)	209 000
Total investissement budgets annexes	**3 821 650**

A ces dépenses, il convient d'ajouter les dépenses d'aménagement réalisées dans les 43 zones d'activités économiques pour un montant de 2,429 M€ (1,416 M€ au BP 2025).

BUDGET	Budget Annexe parcs d'activités économiques	Budget Annexe zone d'activités Aéropôle	Budget Annexe zone d'activités Kérivin	Budget Annexe zone d'activités de Plouigneau	Budget Annexe zone d'activités de Plouégat-Guerrand	Budget Annexe zone d'activités du Launay	Total
TERRAINS A AMENAGER	158 500,00	530,00	1 713,00	107 000,00			267 743,00
ACHATS D'ETUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES	303 937,00	17 000,00	65 900,00	3 580,00	6 550,00	3 000,00	399 967,00
ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	845 800,69	140 000,00	366 869,45	2 000,00	22 765,00	383 957,72	1 761 392,86
Prévisionnel des nouveaux investissements 2026	**1 308 237,69**	**157 530,00**	**434 482,45**	**112 580,00**	**29 315,00**	**386 957,72**	**2 429 102,86**

- **En recettes :**

Le financement des budgets annexes est, selon chaque budget assuré par les ressources suivantes :

- un autofinancement net issu des dotations aux amortissements déduction faite de l'amortissement des subventions (ensemble des budgets hors budgets de ZA) ;
- un virement complémentaire issu de la section de fonctionnement, le cas échéant ;
- une subvention d'équipement du budget principal au budget annexe : cas en 2025 pour le budget Port et Réseau de Chaleur ;
- des subventions des partenaires institutionnels ;
- et/ou un éventuel recours à l'emprunt.

Ces inscriptions prévisionnelles d'emprunts appellent **deux observations :**

- les emprunts inscrits dans les différents budgets primitifs 2026 seront amendés lors de la reprise des excédents 2025 après les votes des comptes administratifs 2025.
- les mobilisations interviendront en fonction des besoins réels de financement des programmes d'investissement selon leur niveau d'avancement.

Ils seront en outre souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers. **Les futurs emprunts seront réalisés avec une durée de remboursement en**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

cohérence avec la durée de vie des investissements réalisés. La stratégie de Morlaix Communauté est de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux variable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2026 visera comme chaque année à privilégier les emprunts classiques à risque faible, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers.

Au **01/01/2026**, l'encours total de la dette de Morlaix Communauté, tous budgets confondus s'établit à **45 914 102 €** réparti comme suit entre les différents budgets (**36 880 347,35 €** au 01/01/2025) :

La répartition de l'encours total entre les différents budgets de Morlaix Communauté s'établit comme suit :

- 62 % pour le **Budget principal**
- 16 % pour le **Budget immobilier**
- 19 % pour les **Budgets de zones d'activités et le budget réseau de chaleur**
- 3 % pour les **Budgets Eau et Assainissement DSP**.

Le remboursement en capital s'élève tous budgets confondus à 3,108 M€ (2,819 M€ au BP 2025).

BUDGETS CONCERNÉS	Capital restant dû au 01/01/2026	Remboursement du capital 2026	Emprunts proposés en 2026	Capital restant dû au 31/12/2026
Budget Principal	28 463 051,02	1 722 996,96	8 771 982,69	35 512 036,75
Budget annexe Immobilier	7 082 833,00	647 020,04	1 509 609,00	7 945 421,96
Budget annexe Keriven	995 666,54	94 666,68		900 999,86
Budget annexe Aéropole	3 614 666,90	202 666,64	215 802,69	3 627 802,95
Budget annexe Plouégat-Guerrand			122 350,67	122 350,67
Budget annexe Launay	485 000,00	20 000,00		465 000,00
Budget annexe Sainte-Sève			188 997,11	188 997,11
Budget annexe Plouigneau			297 859,75	297 859,75
Budget annexe Parcs d'Activités	2 885 666,54	178 666,68	1 580 319,55	4 287 319,41
Budget annexe Réseau chaleur	810 000,00	40 000,00		770 000,00
Budget annexe Transports	0,00	28 956,66	78 900,00	49 943,34
Budget annexe Ports			561 500,00	561 500,00
Budget annexe Espaces Événementiels			207 000,00	207 000,00
Budget annexe Eau DSP	784 402,76	56 596,60	230 000,00	957 806,16
Budget annexe Assainissement DSP	830 314,99	116 059,01	469 050,00	1 183 305,98
TOTAL	**45 951 601,75**	**3 107 629,27**	**14 233 371,46**	**57 077 343,94**

Cet encours sera augmenté des emprunts 2025 contractés pour les budgets annexes Transports et Immobilier et pour le budget Principal et mis en Reports 2025 à hauteur de **12,103 M€.** Le montant de l'encours tous budgets s'élèvera donc à **58 017 372 €** une fois ces prêts mobilisés dans leur totalité.

Section de fonctionnement :

- **En dépenses :**

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2026 s'élèvent à 69,318 M€ (67,566 M€ au BP 2025) dont 13,560 M€ au titre des budgets annexes.

- **En recettes :**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 21,578 M€ en 2026 (21,053 M€), dont 15,352 M€ au titre des budgets annexes.
L'équilibre de la section de fonctionnement de certain budget peut être assuré par une subvention exceptionnelle versée par le budget Principal (budget annexe Transports, Immobilier, Espaces

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

Evènementiels).

Le détail des dépenses et recettes de chaque budget annexe, en investissement et fonctionnement est présenté dans les exposés ci-dessous suivant les vues d'ensemble.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

Vue d'ensemble du Budget Primitif 2026

BUDGETS	Budget Principal – 31 – 10700	RAR Budget Principal	Total Budget Principal	Budget Annexe Transports – 33 – 10702	Budget Annexe Immobilier – 39 – 10708	Budget Annexe Ports – 43 – 11100	Budget Annexe Réseau de Chaleur – 48 – 12200	Budget Annexe Espaces Evenementiels - 49 - 10711	Total ZAE (avec RAR)	Total SEA DSP	TOTAL TOUS BUDGETS
FONCTIONNEMENT											
DEPENSES											
Réel	55 757 926,52	0,00	55 757 926,52	8 865 477,00	956 878,00	163 251,00	214 120,00	311 182,00	2 756 020,17	293 050,00	69 317 904,69
Ordre	6 225 830,00	0,00	6 225 830,00	300 000,00	628 000,00	52 000,00	78 001,00	2 000,00	13 974 584,06	317 950,00	21 578 365,06
Total : DEPENSES	61 983 756,52	0,00	61 983 756,52	9 165 477,00	1 584 878,00	215 251,00	292 121,00	313 182,00	16 730 604,23	611 000,00	90 896 269,75
RECETTES											
Réel	60 513 756,52	0,00	60 513 756,52	9 120 477,00	1 506 878,00	185 251,00	265 120,00	313 182,00	3 097 460,06	504 000,00	75 506 124,58
Ordre	1 470 000,00	0,00	1 470 000,00	45 000,00	78 000,00	30 000,00	27 001,00	0,00	13 633 144,17	107 000,00	15 390 145,17
Total : RECETTES	61 983 756,52	0,00	61 983 756,52	9 165 477,00	1 584 878,00	215 251,00	292 121,00	313 182,00	16 730 604,23	611 000,00	90 896 269,75
Total : FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT											
DEPENSES											
Réel	24 486 248,87	14 090 141,53	38 576 390,40	333 900,00	3 134 750,00	733 500,00	90 500,00	209 000,00	3 604 364,15	910 000,00	47 592 404,55
Ordre	6 846 300,00	0,00	6 846 300,00	45 000,00	78 000,00	30 000,00	27 001,00	0,00	13 306 464,17	107 000,00	20 439 765,17
Total : DEPENSES	31 332 548,87	14 090 141,53	45 422 690,40	378 900,00	3 212 750,00	763 500,00	117 501,00	209 000,00	16 910 828,32	1 017 000,00	68 032 169,72
RECETTES											
Réel	12 362 964,88	21 457 595,52	33 820 560,40	78 900,00	2 584 750,00	711 500,00	39 500,00	207 000,00	3 262 924,26	699 050,00	41 404 184,66
Ordre	11 602 130,00	0,00	11 602 130,00	300 000,00	628 000,00	52 000,00	78 001,00	2 000,00	13 647 904,06	317 950,00	26 627 985,06
Total : RECETTES	23 965 094,88	21 457 595,52	45 422 690,40	378 900,00	3 212 750,00	763 500,00	117 501,00	209 000,00	16 910 828,32	1 017 000,00	68 032 169,72
Total : INVESTISSEMENT	-7 367 453,99	7 367 453,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

Vue d'ensemble des 7 Budgets Primitifs 2026 « Parcs d'activités »

BUDGET	Budget annexe ZA Kerivin		Budget annexe ZA Aéropole		budget annexe ZA Plouégat-Guerrand		Budget annexe ZA Launay		Budget annexe ZA Ste-Sève		Budget annexe ZA Plouigneau		Budget annexe Parcs d'Activités Economiques		TOTAL ZAE
	BP 2026	RAR	BP 2026	RAR	BP 2026	RAR	BP 2026	RAR	BP 2026	RAR	BP 2026	RAR	BP 2026	RAR	
FONCTIONNEMENT															
DEPENSES															
Réel	473 987,45		307 585,00		31 320,00		409 012,72				113 585,00		1 420 530,00		2 756 020,17
Ordre	1 722 673,00		5 091 209,00		361 610,73		1 797 874,33		188 998,00		652 411,00		4 159 808,00		13 974 584,06
Total : DEPENSES	**2 196 660,45**		**5 398 794,00**		**392 930,73**		**2 206 887,05**		**188 998,00**		**765 996,00**		**5 580 338,00**		**16 730 604,23**
RECETTES															
Réel	584 360,00		795 490,00		33 262,73		857 134,33				233 565,00		593 648,00		3 097 460,06
Ordre	1 612 300,45		4 603 304,00		359 668,00		1 349 752,72		188 998,00		532 431,00		4 986 690,00		13 633 144,17
Total : RECETTES	**2 196 660,45**		**5 398 794,00**		**392 930,73**		**2 206 887,05**		**188 998,00**		**765 996,00**		**5 580 338,00**		**16 730 604,23**
Total : FONCTIONNEME	**0,00**		**0,00**		**0,00**		**0,00**		**0,00**		**0,00**		**0,00**		**0,00**
INVESTISSEMENT															
DEPENSES															
Réel	100 000,00	372 186,88	205 000,00	700 000,00	0,00	133 308,91	15 000,00	581 380,65	0,00	223 758,51	46 696,70	371 143,05	185 000,00	670 889,45	3 604 364,15
Ordre	1 572 795,45		4 453 249,00		357 663,00		1 327 697,72		188 998,00		531 426,00		4 874 635,00		13 306 464,17
Total : DEPENSES	**1 672 795,45**	**372 186,88**	**4 658 249,00**	**700 000,00**	**357 663,00**	**133 308,91**	**1 342 697,72**	**581 380,65**	**188 998,00**	**223 758,51**	**578 122,70**	**371 143,05**	**5 059 635,00**	**670 889,45**	**16 910 828,32**
RECETTES															
Réel	361 814,33		417 095,00		131 366,18		148 259,04		223 758,51		297 859,75		1 682 771,45		3 262 924,26
Ordre	1 683 168,00		4 941 154,00		359 605,73		1 775 819,33		188 998,00		651 406,00		4 047 753,00		13 647 904,06
Total : RECETTES	**2 044 982,33**		**5 358 249,00**		**490 971,91**		**1 924 078,37**		**412 756,51**		**949 265,75**		**5 730 524,45**		**16 910 828,32**
Total : INVESTISSEMEN	**372 186,88**	**-372 186,88**	**700 000,00**	**-700 000,00**	**133 308,91**	**-133 308,91**	**581 380,65**	**-581 380,65**	**223 758,51**	**-223 758,51**	**371 143,05**	**-371 143,05**	**670 889,45**	**-670 889,45**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

Vue d'ensemble des 2 Budgets Primitifs 2026 « Eau & Assainissement »

BUDGET	Budget Annexe Eau DSP - 44 - 11400	Budget Annexe Assainissement DSP - 45 - 11500	TOTAL EAU & ASSAINISSEMENT DSP
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Réel	233 000,00	60 050,00	293 050,00
Ordre	72 000,00	245 950,00	317 950,00
Total : DEPENSES	**305 000,00**	**306 000,00**	**611 000,00**
RECETTES			
Réel	293 000,00	211 000,00	504 000,00
Ordre	12 000,00	95 000,00	107 000,00
Total : RECETTES	**305 000,00**	**306 000,00**	**611 000,00**
Total : FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**
INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
040	12 000,00	95 000,00	107 000,00
16	60 000,00	120 000,00	180 000,00
21	40 000,00	40 000,00	80 000,00
23	190 000,00	460 000,00	650 000,00
Total : DEPENSES	**302 000,00**	**715 000,00**	**1 017 000,00**
RECETTES			
Réel	230 000,00	469 050,00	699 050,00
Ordre	72 000,00	245 950,00	317 950,00
Total : RECETTES	**302 000,00**	**715 000,00**	**1 017 000,00**
Total : INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

III. PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES

1. BUDGET ANNEXE TRANSPORT : Présentation du Budget Primitif 2026

Section de Fonctionnement : 9 165 477 €

Elle s'équilibre à hauteur de 9 165 477 € en dépenses et en recettes.

Dépenses :

- **Le principal poste est la rémunération des transporteurs :**
  - **7,899 M€ au titre du contrat de DSP relatif à l'exploitation du réseau de transport** (7,504 M€ au BP 2025). L'évolution de cette dépense tient compte du renouvellement du contrat de DSP en juillet 2025 et à son effet en année pleine en 2026.
  - 346,1 K€ au titre du conventionnement avec la Région et l'exploitation de la ligne Morlaix-Lannion (605,5 M€ au BP 2025). La nouvelle convention est plus favorable à Morlaix Communauté compte tenu notamment de l'intégration des lignes 30A et 30B dans la DSP.

L'évolution de ces deux postes est relative à la révision estimée des prix du contrat de la DSP. *Les derniers indices nécessaires à cette actualisation seront publiés en avril 2025.*

S'ajoutent des frais de personnel pour 300 K€.

Recettes :

Le financement des dépenses est assuré notamment par :

- Le Versement Mobilités à hauteur d'une prévision de 3,742 M€ (3,629 M€ au BP 2025)
- Le remboursement par la Région de la prise en charge par Morlaix Communauté du transport scolaire pour 25 k€
- La participation de l'Etat de 53,4 k€ destinée à compenser les dépenses de transports scolaires des autorités compétences pour l'organisation des transports urbains (ACOTU)
- La redevance d'usage du délégataire estimée à 255,9 K€ (303,9 k€ au BP 2025)
- La participation des communes aux navettes estivales pour 66 k€
- Des subventions Fonds Vert pour le financement du Transport à la Demande Zonal (60 k€) et de Ehop Près de chez moi (14,4 k€)
- La subvention d'équilibre du budget principal de 4,857 M€ (4,569 M€ en 2025) comprenant le reversement de la subvention de la Région de 1,747 M€.

Section d'investissement : 378 900 €

Elle s'équilibre à hauteur de 378 900 € en dépenses et en recettes.

Dépenses :

Les projets d'investissement portent notamment sur :

- L'achat et l'installation de mobilier urbain pour 22,9 k€
- L'agrandissement du dépôt Kéolis à Kérivin afin de créer des places de stationnement supplémentaires pour 10 k€ ;
- Les travaux d'agencement des locaux du dépôt pour 6 k€
- L'acquisition et l'agencement d'un local permettant d'héberger l'agence commerciale Kéolis pour 265 k€
- Le remplacement de bus de la flotte de KEOLIS est désormais organisé au sein d'une AP/CP, permettant de commander les véhicules et de les régler à la livraison uniquement. Cela permet une meilleure gestion des crédits de paiement au regard des délais de livraison qui s'allongent.

S'ajoute le remboursement du capital de la dette à hauteur de 30 k€ suite à la contractualisation d'un premier emprunt en 2025.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

Recettes :

Le financement des dépenses est assuré par :

- Les dotations aux amortissements pour 300 K€
- L'inscription d'un emprunt prévisionnel à hauteur de 78,9 K€.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

2. BUDGET ANNEXE PORT : Présentation du Budget Primitif 2026

Section d'exploitation : 215 251 € (256 406 € au BP 2025)

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de **215 251 €.**

Les **dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 163,3 K€** (136,4 K€ au BP 2025) et comprennent :

- 67,4 K€ de charges à caractère général (71,4 k€ au BP 2025) qui correspondent aux fournitures et prestations (évacuation des déchets, interventions sur les corps morts), entretien et maintenance ainsi que les frais de téléphonie et de nettoyage des locaux ;
- 67,1 K€ de dépenses de personnel
- 7,7 K€ de frais financiers prévisionnels

S'y ajoutent 52 K€ de dotations aux amortissements.

Ces dépenses sont couvertes par les recettes d'exploitation suivantes :

Les recettes réelles s'établissent à 185,3 K€ (161,4 K€ au BP 2025), elles intègrent :

- 99,3 K€ (99 K€ au BP 2025) de location de corps morts et droits de pêche
- 10,4 K€ de reversement de l'attribution de compensation
- 20,1 K€ de prise en charge des admissions en non-valeur par le budget Principal
- 51 K€ de subvention exceptionnelle dans l'attente de la reprise des résultats du CA 2025 et de financement par le budget Principal de l'expérimentation de l'aire de carénage.

Elles sont complétées par 30 K€ d'amortissement des subventions.

Section d'investissement : 763 500 € (825,5 K€ au BP 2025)

Dépenses

Les **dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 733,5 K€** :

- 150 K€ pour la maîtrise d'œuvre de l'outil tertiaire
- 450 K€ pour l'équipement de la Maison de la Pêche ;
- 7 K€ pour la rénovation de la cale Saint-Prix
- 75 K€ pour l'achat d'une nouvelle grue
- 20 K€ pour le programme annuel de renouvellement de l'outillage portuaire (corps morts, échelles, pompes…)
- 29 K€ de remboursement en capital prévisionnel selon la date de mobilisation de l'emprunt

S'y ajoutent 30 K€ d'amortissement des subventions.

Recettes

- Ces dépenses seront financées par un emprunt à hauteur de 561,5 K€ afin de financer la Maison de la Pêche notamment, une subvention d'équipement de Morlaix Communauté de 150 K€ et les dotations aux amortissements pour 52 K€.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

3. BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR : Présentation du Budget Primitif 2026

Le Budget Primitif du budget annexe Réseau de chaleur, s'équilibre en **section de fonctionnement** à hauteur de **292 121 €** (320 820 € au BP 2025) et en **section d'investissement** à hauteur de **117 501 €** (122 000 € au BP 2025).

Section d'exploitation : **292 121 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent au BP 2026 à 214 120 € ; elles sont principalement affectées pour :

- 138,2 K€ à l'achat des combustibles (bois, gaz :174,5 K€ au BP 2025). Cette dépense tient compte d'une hypothèse de taux de mixité 90 à 95% bois et 5 à 10 % gaz ; elle pourra varier en fonction des conditions météo (périodes froides…) et des besoins des clients.
- 52,5 K€ à la maintenance de l'équipement,
- 11,1 K€ aux analyses, contrôles ainsi que des crédits pour entretien (en cas de panne).

Les opérations d'ordre comprennent 78 K€ de dotations aux amortissements.

Au niveau des recettes réelles de fonctionnement, le budget 2026 intègre :

- 264,1 K€ de recettes d'exploitation issues de la vente de la chaleur (252,7 K€ au BP 2025) ; elles comprennent notamment l'alimentation annuelle de la Salle des Beaux-Arts, tout juste raccordé fin 2025 ;

Elles sont complétées de l'amortissement des subventions pour 27 K€.

Les négociations menées sur les abonnements et tarifs de vente de chaleur depuis la mise en place du réseau de chaleur ont permis d'arriver à l'équilibre de la section de fonctionnement.

Section d'investissement : 117 501 €

Les dépenses réelles (90,5 K€) concernent :

- Le remboursement du capital lié à l'emprunt (40 K€),
- L'achat de matériel (escabeau, aspirateur…) pour 10 K€
- Le changement de pompes pour 20 K€,
- Une enveloppe prévisionnelle de 20 K€ est prévue pour aléas,
- L'amortissement des subventions est prévu à hauteur de 27 K€.

L'ensemble de ces dépenses d'investissement est financé par des dotations aux amortissements à hauteur de 78 K€ et par 39,5 K€ de subvention d'équipement du budget principal.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

4. BUDGET ANNEXE ESPACES EVENEMENTIELS : Présentation du Budget Primitif 2026

Le budget Espaces Evènementiels a été créé au 1er janvier 2025 suite au transfert des équipements d'intérêt communautaire et à la gestion en direct par Morlaix Communauté de nouveaux équipements dont Langolvas.

Il s'équilibre en **section de fonctionnement** à hauteur de **313 182 €** (325 900€ au BP 2025) et en **section d'investissement** à hauteur de **209 000 €** (65 000€ au BP 2025).

Section d'exploitation : **313 182 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent au BP 2026 à 311 182 € et comprennent notamment :

- **187 600 € de charges à caractère général** dont :
  - 38 K€ d'eau (6 K€) et d'électricité (32 K€)
  - 10 K€ d'achat de combustibles
  - 28 K€ de prestations de services
  - 16 K€ de frais de maintenance et d'entretien
  - 14,4 K€ de location de matériel
  - 15 K€ d'entretien de bâtiments et de matériels
  - 20 K€ de frais de nettoyage des locaux
  - 31 K€ de taxe foncière
  - 8 K€ de fournitures de petits équipements
- **120,9 K€ de frais de personnel**

S'ajoutent 2 K€ de dotations aux amortissements.

Ces dépenses sont couvertes par 100 K€ de recettes de locations et 213,2 K€ de subvention du budget Principal permettant l'équilibre de la section.

Section d'investissement : 209 000 €

Les dépenses réelles (209 K€) concernent :

- 42 K€ de frais d'études permettant la programmation bâtimentaire avant travaux,
- 28 K€ de luminaires pour les salles Sésame et Cocktail ainsi que d'équipements scéniques,
- 8 K€ pour le raccordement du contrôle d'accès et de l'électricité au portail,
- 130 K€ de travaux pour le foyer restaurant

L'ensemble de ces dépenses d'investissement est financé par des dotations aux amortissements à hauteur de 2 K€ et par un emprunt de 207 K€.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

5. BUDGETS ANNEXES EAU & ASSAINISSEMENT : Présentation du Budget Primitif 2026

Budget Eau DSP :

Section de fonctionnement : 305 000 €

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent :

- 86 K€ pour l'achat et l'acheminement d'eau potable au Syndicat mixte de l'Horn,
- 3 K€ de remboursement de frais pour la gestion du Plan Pluriannuel d'Investissement de Carantec,
- 4,5 K€ de redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à reverser à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- 108 K€ de dépenses de personnel
- 30,5 K€ de charges d'intérêts d'emprunts

S'ajoutent 72 K€ de dotations aux amortissements.

En recettes réelles de fonctionnement, les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) comprennent :

- 170 K€ de ventes d'eau aux abonnés
- 108 K€ de remboursement de frais de personnel de la part de An Dour
- 15 K€ de loyers des antennes

Des opérations d'ordre, à hauteur de 12 K€ (amortissement des subventions) permettent l'équilibre de la section.

Section d'investissement : 302 000 €

Les dépenses d'investissement 2026 comprennent :

- 230 K€ de travaux bâtimentaires et de renouvellement de réseaux
- 60 K€ de remboursement du capital des emprunts
- 12 K€ de quotes-parts de subventions (opération d'ordre)

Ces dépenses sont financées en recettes par :

- 230 K€ d'emprunts prévisionnels,
- 72 K€ de dotations aux amortissements (opérations d'ordre)

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

BUDGET ASSAINISSEMENT DSP

Section de fonctionnement : 306 000 €

Les dépenses concernent :

- 8 K€ de charges à caractère général, relatives à des contrats de prestations de services (2 K€), à de la refacturation de charges (5 K€) et à des frais de services bancaires (1 K€),
- 27 K€ de redevance pour la performance des systèmes d'assainissement à reverser à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- 25 K€ de charges d'intérêts d'emprunts

S'ajoutent 26 K€ de virement à la section d'investissement et 220 K€ de dotations aux amortissements.

En recettes de fonctionnement, le produit des redevances d'assainissement collectif à hauteur de 211 K€ et 95 K€ d'opérations d'ordre permettent l'équilibre de la section (amortissement des subventions).

Section d'investissement : 715 000 €

Les dépenses 2025 se décomposent comme suit :

- 500 K€ de travaux bâtimentaires et de renouvellement de réseaux
- 120 K€ de remboursement du capital des emprunts
- 95 K€ de quotes-parts de subventions (opération d'ordre)

Ces dépenses sont financées en recettes par :

- 246 K€ d'autofinancement (opération d'ordre) :
  - 220 K€ de dotations aux amortissements
  - 26 K€ de virement de la section de fonctionnement
- 469 K€ d'emprunts prévisionnels

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

6. BUDGETS ZONES D'ACTIVITÉS & IMMOBILIER D'ENTREPRISES : Présentation du Budget Primitif 2026

Le service « ZAE, équipements et Immobilier d'entreprises » gère 8 budgets annexes dont 7 budgets relatifs aux parcs d'activités économiques et 1 budget annexe relatif à l'immobilier d'entreprises :

32	**ZA KERIVIN**
34	**ZA AEROPOLE**
36	**ZA PLOUEGAT GUERRAND**
37	**LAUNAY – PARCS D'ACTIVITES**
38	**SAINTE SEVE – ZONE ARTISANALE**
39	**IMMOBILIER D'ENTREPRISES**
41	**PLOUIGNEAU – PARCS D'ACTIVITES**
42	**PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Le Budget Primitif 2026 du budget annexe Immobilier s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement : 1 584 878 €** (1 630 462 € au BP 2025)
- **Section d'investissement : 3 212 750 €** (3 670 182 € au BP 2025)

Section d'exploitation : 1 584 878 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent au BP 2026 à 956 878 € (1 006 462 € au BP 2025) **;** elles concernent notamment :

- **Des dépenses de charges à caractère général à hauteur de 519 K€** (595,7 K€ au BP 2025) :
  - 85 K€ de dépenses pour Quai 5 au sein du chapitre 011 en 2026, soit - 26,5 K€ par rapport à 2025. Cette diminution des coûts tient essentiellement au recalibrage des frais de maintenance des équipements informatiques, des frais de nettoyage des locaux et de la taxe foncière, au regard des consommations 2025. Les autres dépenses sont relatives au coût des énergies (16 K€), à l'achat de fournitures, à la maintenance et l'entretien de l'équipement (6 K€), aux frais de télécommunications (9 K€) aux contrats de prestations de services divers (4,5 K€) et aux frais de communication, pour des spots radio et encarts presse notamment (6,5 K€).
  - 312 K€ relatifs au bâtiment aéroport Ex-Hop (fluides, contrats de maintenance, de sécurité du site, nettoyage, entretien, taxes foncières). En prévision de l'installation du système de contrôle d'accès et de vidéoprotection qui devrait être opérationnel courant 2026, le coût applicable à la prestation de gardiennage est révisé.
  - 127,7 K€ comprenant notamment l'évolution des taxes foncières, des charges locatives, des contrats de nettoyage, d'entretien et de maintenance des autres équipements du budget.
- 125 K€ de refacturation de dépenses de personnel au budget principal.
- 114 K€ d'autres charges de gestion courante dont 47 K€ de régularisation de TVA suite à la vente d'un bâtiment et 32,6 K de créances éteintes.
- 188,5 K€ de frais financiers tenant compte d'un éventuel recours à l'emprunt en 2025 ; (185 K€ au BP 2025).

Au niveau des opérations d'ordre, les dotations aux amortissements s'élèvent pour 2026 à 628 K€ (contre 624 K€ au BP 2025).

Parallèlement les **recettes réelles s'établissent au BP 2026 à 1 506 878 €** (1,552 K€ au BP 2025), soit une baisse de - 45 K€. Cette diminution intègre :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

- 633 K€ de loyers, dont 89 K€ de recettes prévisionnelles annuelles pour Quai 5 et 270 K€ pour le bâtiment ex-Hop.
- 28 K€ de rente photovoltaïque,
- 70 K€ de refacturation de charges locatives pour l'ensemble des équipements mis en location,

La subvention du budget principal à hauteur de 711 K€ et les opérations d'ordre, comprenant 78 K€ d'amortissement des subventions, permettent l'équilibre de la section.

Section d'investissement : 3 212 750 €

Les dépenses d'investissement 2026 comprennent notamment :

- **151,3 K€ d'achat de bâtiments et de matériels puis leur agencement et 1,652 M€ de travaux** dont :
  - **1,556 M€ pour le bâtiment ex-Hop** dont :
    - 1 M€ de travaux de réhabilitation du bâtiment
    - 250 K€ pour le système contrôle d'accès
    - 50 K€ pour le système de vidéoprotection du site et le câblage
  - 183 K€ de travaux de réparation des poteaux de la plateforme bois de Pleyber-Christ et du pont à bascule,
  - 16 K€ pour les boutiques à tester
  - 10 K€ pour finaliser les travaux de toiture d'un des bâtiments du site de Sibiril à Carantec
  - 15 K€ pour la clôture et le portail du parking de Quai 5
  - 10 K€ de travaux d'étanchéité sur la toiture de la pépinière d'entreprises
- **666 K€ de remboursement en capital des emprunts et cautions**
- 78 K€ d'amortissement des subventions d'investissement (opération d'ordre) et 645 K€ de plus ou moins-values sur cessions d'immobilisation.

Ces dépenses sont financées en recettes par :
  - **1,509 K€ d'emprunts prévisionnels**
  - **628 K€ d'autofinancement** (dotations aux amortissements)
  - **1,060 M€ de produits de cessions** en prévision de la revente des bâtiments du site Sibiril à Carantec (815 K€), d'un bâtiment à Garlan (50 K€) et d'un bâtiment à Plouezoc'h (194, 6 K€)

LES ZONES D'ACTIVITÉS

Dans le cadre du schéma territorial des ZAE des priorités d'aménagement de ZAE ont été définies. Plusieurs ZAE sont en cours d'aménagement telles que l'Aéropole Kergariou, la ZI de Kerivin à Saint-Martin-des-Champs et le Justiciou à Plougonven.

Les travaux d'amélioration se poursuivront en 2026 sur le parc des Ajoncs à Taulé (création d'un chemin d'accès et nettoyage avant cession), Kergariou à Morlaix (bornage) et Kerivin à Saint-Martin des Champs (bornage).
Des achats de terrains sont prévus sur les parcs d'activités des Ajoncs à Taulé et de Keradraon à Plouigneau.
L'ensemble des terrains du parc d'activités Sainte-Sève ont été vendus et le budget annexe de zone sera à clôturer.
Des recettes sont prévues avec notamment 9 cessions sur le budget annexe Parcs d'Activités Economiques pour 594 k€. Au total, 23 cessions sont envisagées sur 2026.

****

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_008-DE

Le vote du budget primitif est proposé pour chaque section au niveau du chapitre. Le vote s'effectue par nature avec une présentation par fonction.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, par délégation du conseil communautaire, le Président peut procéder annuellement à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles à l'intérieur de chaque section, fonctionnement ou investissement. Dans ce cas, le Président informe le conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Cette faculté sera proposée par Morlaix Communauté lors du vote du Budget Primitif.
Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5%, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire ou Décision Modificative.

Vu les instructions comptables et budgétaires M57, M4, M43 et M49 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis de la Commission Ressources du 2 février 2026 ;

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires du 15 décembre 2025, il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'adopter le budget primitif 2026 en adoptant respectivement le Budget Principal et chacun des 12 budgets annexes et chacun des 2 budgets à autonomie financière arrêtés aux montants indiqués ci-dessus et selon le document budgétaire joint :**
  - **Budget Principal**
  - **Immobilier**
  - **Ports**
  - **Réseau de Chaleur**
  - **Transports**
  - **Parcs d'activité Kerivin**
  - **Parcs d'activité Aéropole**
  - **Parcs d'activité Plouégat Guerrand**
  - **Parcs d'activité Launay**
  - **Parcs d'activité Sainte-Sève**
  - **Parcs d'activité Plouigneau**
  - **Parcs d'activités Economiques**
  - **Espaces évènementiels**
  - **Eau DSP**
  - **Assainissement DSP**
- **d'autoriser dans le cadre de la M57, par délégation du conseil communautaire, le Président à procéder si besoin annuellement à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles à l'intérieur de chaque section, fonctionnement ou investissement.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : : Les budgets (Budget Principal, 12 budgets annexes et 2 budgets à autonomie financière) ont été adoptés successivement à la majorité absolue des suffrages exprimés (3 voix contre : Gwénolé Guyomarc'h, Jean-Charles Pouliquen et Sabine Duval Arnould).

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté BRO MORGOULEZ